

VILLE D'ESSEY-LES-NANCY

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 05 décembre 2016

OBJET :

**Indemnité de conseil au receveur municipal
Délibération de principe**

**Rapporteur : Mme SAGET
Délibération n° 20**

EXPOSE DES MOTIFS

Outre leurs fonctions de comptable assignataire, les comptables du Trésor (receveurs) peuvent fournir personnellement des prestations de conseil et d'assistance, en matière budgétaire, économique, financière et comptable, aux collectivités territoriales.

Le conseil municipal peut décider de verser au comptable une indemnité en contrepartie de ces missions de conseil et d'assistance, les conditions d'attribution de cette indemnité étant définies par l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983.

En application de cet arrêté, l'indemnité allouée, chaque année, est calculée, par tranches, en référence à la moyenne des dépenses budgétaires des sections de fonctionnement et d'investissement, à l'exception des opérations d'ordre, afférente aux trois derniers exercices.

Pour pouvoir être attribuée, l'indemnité doit correspondre à une demande d'assistance formulée par l'assemblée délibérante et modulée en fonction du service demandé.

Suite au changement de comptable, il est proposé de modifier le régime d'attribution de l'indemnité susvisée et de substituer à une indemnité fixe reconduite chaque année le principe de l'attribution d'une indemnité de conseil déterminée à chaque demande d'assistance formulée par le conseil municipal.

PROPOSITION

Il est proposé au Conseil Municipal :

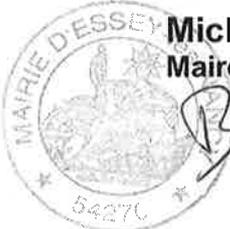
- d'acter le principe de l'attribution, en faveur de Monsieur Thierry PENIGAUD, d'une indemnité de conseil dont le montant sera déterminé lors de chaque demande d'assistance formulée par le conseil municipal ;
- d'inscrire chaque année au budget communal, article 6225, la dépense correspondante à son taux maximal (100 %).

DELIBERATION

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité la proposition ci-dessus.

Transmis et reçu à la Préfecture de Meurthe et Moselle le 08 décembre 2016.

Pour Extrait

 **Michel BREUILLE,**
Maire

VILLE D'ESSEY-LES-NANCY

**DEPARTEMENT DE MEURTHE ET MOSELLE
ARRONDISSEMENT DE NANCY
CANTON DE SAINT MAX**

CONSEIL MUNICIPAL DU 05 DECEMBRE 2016

tenu sous la présidence de
de Michel BREUILLE Maire

- Nombre de Conseillers en exercice :	29
- Nombre de présents :	23
- Nombre de votants :	28
- Convocation du Conseil Municipal le :	25 Novembre 2016
- Convocation distribuée les :	25 Novembre 2016
- Affichage du compte-rendu le :	09 Décembre 2016
- Affichage du procès-verbal le :	10 Février 2017

PRESENTS

- MME SIMONNET, M. LAURENT, MME DEVOUGE, M. SAPIRSTEIN, MME CADET, M. THOUVENIN, M. VOGIN Adjoints
- M. FRANIATTE, M. PROVIN, M. PERNOSI, MME SAGET, M. HOFFER, MME CLAIR, M. ROSSIGNON, MME DOLATA, M. MARSON, M. LEINSTER, MME MATHIEU, MME PAGELOT, M. CLOMES, MME POYDENOT, M. CAUSERO Conseillers Municipaux.

POUVOIRS

- MME COLME à MME DOLATA
- MME LEDROIT à MME CADET
- M. DI TOMMASO à MME DEVOUGE
- M. GONCALVES à MME SAGET
- M. RIFF à M. LEINSTER

EXCUSEE

- MME LANZI

SECRETAIRE DE SEANCE

- MME CADET

Pour extrait

**Michel BREUILLE,
Maire**



